

# Les décharges de l'Essonne : inventaire et histoire

Laurence Lestel<sup>1</sup>

<sup>1</sup> CDHTE-CNAM, Paris, [lestel@cnam.fr](mailto:lestel@cnam.fr)

1. Introduction .....	1
2. Les décharges de l'Essonne.....	1
2.1. Les sources de l'histoire des décharges de l'Essonne .....	1
2.2. Typologie des décharges .....	2
3. Le fonctionnement des décharges. Analyse des inventaires de 1957 pour l'arrondissement d'Arpajon. ....	3
4. La gestion des déchets industriels .....	4
4.1. Les données sur l'Essonne.....	4
4.2. Les points noirs de l'Orge .....	4
5. Conclusion.....	4
6. Bibliographie.....	5

## 1. Introduction

Les études menées jusqu'à présent dans le bassin de la Seine ont montré à quel point les flux environnementaux des métaux doivent être considérés dans le temps long et liés à l'héritage technique, matériel et institutionnel des développements urbains passés (Lestel et al., 2007, Meybeck et al., 2007, Thévenot et al., 2007). Si depuis la prise de conscience des risques environnementaux, les risques industriels ont souvent été mis en avant et traités par les agences gouvernementales comme l'Ademe ou l'Agence de bassin Seine-Normandie, il semble de plus en plus clair qu'une partie importante des flux provient de sources diffuses, issues des usages urbains de ces métaux. Or nul ne peut à l'heure actuelle estimer les stocks des métaux dans la ville et dans leurs lieux de rejets dans les sols urbains et péri-urbains (décharges, déchetteries ou, depuis peu, les centres d'enfouissements techniques).

Nous avons choisi, en accord avec la ligne directrice de la phase 5 du programme PIREN-Seine (2007-2011), d'étudier les lieux de décharges agréées ou sauvages de la Région parisienne, et plus particulièrement du bassin versant de l'Orge qui a abrité, depuis le Moyen Age, de nombreuses activités artisanales et industrielles. L'année 2007 a ainsi été consacrée à la réalisation d'un inventaire de ces lieux de décharges.

## 2. Les décharges de l'Essonne

### 2.1. Les sources de l'histoire des décharges de l'Essonne

A de nombreuses reprises, les préfetures se sont intéressées aux lieux de décharges ou à l'organisation de la collecte des ordures dans leur département. Ces enquêtes préfectorales ont été réalisées par des directions diverses. Chaque enquête ayant un objectif particulier, les informations qu'on y trouve sont à la fois très riches mais souvent parcellaires. Pour l'Essonne, nous avons analysé les enquêtes de 1957 et 1958 (sur la collecte et le traitement des ordures ménagères, sous-préfecture de Corbeil-Essonnes). Les archives départementales de l'Essonne conservent le résultat des enquêtes des arrondissements d'Arpajon, de Boissy-St Léger, Corbeil-Essonnes, La Ferté Alais, Longjumeau, Milly la Forêt et Villeneuve St Georges. En 1967 est réalisé un Inventaire des décharges terrestres et fluviales dans le département de l'Essonne, par un groupe de travail « Décharges en région parisienne » (avec une carte des décharges terrestres au 1/100 000 ne permettant pas de repérer l'emplacement exact de ces décharges. Il s'agissait de procéder à un inventaire des lieux de dépôts en

cours d'utilisation et de proposer des lieux de dépôts possibles<sup>1</sup>). Notons qu'en 1967 est créé un syndicat professionnel pour la gestion des décharges « pour répondre aux souhaits de l'administration » qui se lassait de ne pas avoir d'interlocuteurs fiables sur ces questions. Nous avons aussi exploité un rapport de 1971 ayant trait au plan d'assainissement de la zone rurale de l'Essonne en matière d'ordures ménagères ; et l'enquête préfectorale du 13 juin 2000 répertoriée par Basias (cf. ci-dessous).

Ces décharges ont par ailleurs été recensées dans le cadre de l'inventaire national des sites industriels et activités de service réalisé, département par département, pour le ministère de l'environnement par le BRGM et mis à la disposition du public via la base de données BASIAS (Basias, 2008) dont la finalité est de « recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement, conserver la mémoire de ces sites, et fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement ». Les fiches Basias retracent, dans la mesure du possible, l'historique de ces sites, leur emplacement exact, la liste des activités qui s'y sont succédées, avec leur raison sociale, leur date d'apparition et la date de cessation d'activité et le type de produits qui y étaient manipulés ou stockés. Les sources ayant permis d'établir ces données sont précisées et les fiches sont complétées par des données environnementales (milieu d'implantation, présence de captage d'eau potable, profondeur des nappes phréatiques, ...).

## 2.2. Typologie des décharges

Basias recense 123 lieux relatifs aux déchets ou aux ordures ménagères (code NAF O90.0), la plupart assez mal définis, notamment en ce qui concerne les dates de début et de fin d'activité, dont 77 sont des lieux de dépôt d'ordures ménagères, 10 sont des anciens dépôts de vidanges, 18 sont des décharges de déchets industriels banals et 6 des décharges de déchets industriels spéciaux (D.I.S.). Par ailleurs 12 sont des lieux où se pratique des incinérations, souvent des hôpitaux ou des cliniques. On dispose d'informations sur le fonctionnement de ces lieux de dépôts pour une trentaine de ces lieux seulement. Les autres sources consultées ont permis d'enrichir cette base de données d'une dizaine d'autres lieux de décharge.



**Figure 1:** Logo de l'Association de Défense de Saint-Escobille, contre l'implantation d'une décharge à St Escobille (91).

Peu sont près des rivières. Parmi les exceptions, il y a la décharge de Breuil où les ordures ménagères étaient déversées dans l'ancien lit de l'Orge, celle-ci étant située à une vingtaine de mètres

<sup>1</sup> Archives départementales de l'Essonne, AD91 951W96.

du dépôt. La commune a exploité ce site jusqu'à la fin de 1972. La préfecture lui a demandé en juillet 1972 d'arrêter l'exploitation, de couvrir de terre les ordures ménagères à l'air libre et d'enlever les objets volumineux (fûts, citernes, ferrailles). Sur la commune d'Etréchy existe un lieu de dépôt à proximité de la Juine. A Monthléry, « chemin du Bel Egout », il est précisé lors d'une inspection d'avril 1977 que les ordures ménagères se trouvant dans le lit du ruisseau n'ont pas été enlevées. Nombre de ces décharges contiennent des matériaux non inertes tels que bois, plastiques, papiers, ferrailles. Certaines ont donné lieu à des surveillances du milieu. En l'état actuel de nos investigations, nous n'avons pas encore recherché les rapports correspondants.

### **3. Le fonctionnement des décharges. Analyse des inventaires de 1957 pour l'arrondissement d'Arpajon.<sup>2</sup>**

En 1957, l'Etat a conscience de l'évolution de la qualité des déchets qui sont passés, après guerre, de déchets organiques « classiques » (les ordures ménagères) à des déchets plus complexes, électroménager, boîtes de conserves, etc..., évolution liée au développement de la vie moderne. L'augmentation de la pression démographique aidant, et son urbanisation croissante, « donnent au problème de l'évacuation des ordures ménagères une acuité nouvelle » (lettre du sous-préfet R. Erignac aux maires de l'arrondissement d'Arpajon, 22 août 1957). C'est la raison pour laquelle des enquêtes sont lancées au niveau de chaque commune, afin de déterminer la qualité de l'organisation de l'évacuation des ordures et de leur stockage dans chaque commune. Les questions ont été imaginées pour des communes plutôt urbaines ou péri-urbaines (nombre de collectes par semaine, type de matériel d'évacuation). Les réponses montrent que l'Arrondissement d'Arpajon est encore nettement rural : Si Arpajon en organise trois par semaine, Brétigny sur Orge et Monthléry deux, et quelques communes une par semaine (Bruyères le Chatel, Marolles en Hurepoix, Plessis-Paté, Saint-Germain les Arpajon, St Michel sur Orge et Vert-le-Grand), Leuville sur Orge, La Norville et Saint-Vrain en réalisent deux par mois, Avrainville une par mois, Cheptainville une par trimestre, Ollainville aucune. A Egly, chacun se rend à la décharge.

Le matériel est extrêmement rudimentaire. Seuls Arpajon et Brétigny sur Orge disposent d'une benne. Les autres utilisent au mieux un tracteur avec une remorque, au pire un cheval et un tombereau, prêté à tour de rôle par les cultivateurs (Avrainville, Guibeville, ...). Le ramassage d'ordure n'est pas perçu comme un problème (les maires des 19 communes répondent tous OUI à la question : « L'évacuation des ordures vous semble-t-elle correctement faite dans la commune ? »).

Les lieux de stockages sont des trous naturels situés dans des bois ou des anciennes carrières. Peu sont en fait installés près de rivières. Tous les maires assurent vertueusement ne pas déverser d'ordures dans les rivières, à l'exception du maire de Linas, dont la décharge est située à proximité de la Salmouille et qui indique que l'on y verse des déchets de produits agricoles. Les maires sont conscients de la durée de vie limitée de leurs décharges (quelques mois à 25 ans) sauf quelques-uns qui, avec optimisme, et à condition que la décharge ne soit utilisée que par les habitants de la commune, n'envisagent pas son comblement avant 100 ans. Le maire de Saint-Michel sur Orge ne peut pas répondre à la question : « Quel est le degré de comblement de la décharge ? », puisqu'il y a « enlèvement suivant besoin cultures ». Ceci montre combien les ordures ménagères sont encore considérées comme des matières organiques utiles à l'amendement des terres agricoles. Pour Saint-Michel (2965 habitants), il est cependant précisé qu'outre ce ramassage d'ordures ménagères, il est procédé à un ramassage des ferrailles « une fois par mois pendant deux jours » (mais la destination de ces ferrailles n'est pas indiquée). Le maire d'Avrainville (268 habitants) indique que, pour sa commune, « ce ramassage concerne surtout les verres cassés, boîtes de conserves, ferrailles, etc » et il précise : « Tel qu'il se pratique actuellement, ce ramassage suffit aux besoins des habitants qui, se servant de cuisinière, brûlent leurs vieux papiers et ont tous un fermier qui reçoit les épiluchures et débris ménagers ». Les 17 autres communes ne font pas le tri entre les cendres, les produits combustibles et les produits incombustibles.

---

<sup>2</sup> Enquêtes d'août et d'octobre 1957. AD91 923W115

## **4. La gestion des déchets industriels**

### **4.1. Les données sur l'Essonne**

On ne dispose pas de documents précis sur les déchets industriels avant l'adoption de la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux. Un inventaire des décharges autorisées à recevoir des déchets industriels au 1<sup>er</sup> janvier 1977, couvrant l'ensemble de l'Ile de France indique comme seul lieu autorisé en Essonne un site à Angervilliers, d'une capacité de 300 000 t pour « tous déchets industriels et commerciaux solides à l'exception des déchets toxiques, explosifs ou susceptibles de s'enflammer spontanément ». Quatre usines de traitement des ordures ménagères sont par ailleurs habilitées à recevoir les déchets industriels assimilés aux résidus urbains à Varennes-Jarcy et Villejust (compostage et incinération), ainsi qu'à Maisse et Etampes (incinération). Mais l'examen de l'inventaire issu de Basias montre que bien d'autres sites ont reçu des déchets industriels banals ou spéciaux, sans précautions particulières, autant de « points noirs » ayant conduit à des procès-verbaux, des mises sous scellés des décharges ou à des procès.

### **4.2. Les points noirs de l'Orge**

Le premier syndicat de la Vallée de l'Orge a été créée en 1844, pour veiller à l'exécution du règlement « pour la police des eaux de la rivière d'Orge » institué par ordonnance royale le 20 juin 1844. Dès le XIXe siècle, la pollution de l'Orge est avérée (Claude et Guillaume, 1986). Il existe de nombreuses buanderies, blanchisseries et autres lavoirs installés sur ses bords, à Arpajon, Saint-Michel et Juvisy. Juvisy accueille également de nouvelles usines comme la marbrerie Lehercq qui laisse s'écouler des « eaux chargées en grès, provenant des décanteurs de la scierie », des féculeries et des malteries. Sur l'Yvette, les tanneurs de Longjumeau introduisent de nouveaux procédés de traitement du cuir à base de chrome (procédés Schultz en 1884 et Denis en 1892).

Au début du XXe siècle, le principal point noir est celui de l'hôpital psychiatrique de Perray-Vaucluse. De nombreux documents relatent les versements d'effluents dans l'Orge (ou la Boële) de ce Centre hospitalier, situé à Epinay/Orge<sup>3</sup>. Les premières plaintes relatives à cet établissement remontent aux années 1930. La mise en place d'un système d'épuration des eaux usées de l'hôpital est votée en 1939 par le Conseil général de la Seine. Selon le plan d'assainissement de l'Orge adopté par le Conseil général le 29 décembre 1950, l'hôpital doit à terme être relié à un collecteur d'eaux usées installé en parallèle à la rivière, mais « malgré l'importance des crédits alloués », seule la partie avale de ce collecteur a été « amorcée » en 1958.

Un site particulier de la vallée de l'Orge a été l'objet de nombreuses études (Huré, 2004). Il s'agit du site occupé par les établissements Gerber à Sermaise, en aval de Dourdan, près de Saint-Chéron, qui a contribué à la pollution organique de la rivière à la suite du stockage de nombreux fûts. La pollution de l'Orge par le site de Sermaise a été relevée dès les années 1950. On en rend compte dans les travaux du 4 février 1958 de la Commission départementale de pollution des eaux, commission du département de Seine-et-Oise qui avait été constituée par les arrêtés préfectoraux des 5 novembre 1953, 23 septembre 1954 et 15 mars 1957, et qui s'intéressait, ce jour-là, à la pollution de l'Orge et à la pollution du Croult<sup>4</sup>.

## **5. Conclusion**

Un premier inventaire des lieux de décharge de l'Essonne a été réalisé. Une trentaine de sites pourront donner lieu à des investigations complémentaires par des analyses qui seront directement

---

<sup>3</sup> AD91 923W116 et Archives Nationales AN F10 4106

<sup>4</sup> AD91 923W117.

effectuées sur le terrain, ainsi que dans les rivières en amont et en aval des zones repérées, avec l'aide des différentes équipes du PIREN-Seine, afin d'estimer les fuites en métaux à partir de ces stocks potentiels. Le choix des sites et des analyses à effectuer dépendra de la possibilité de disposer d'analyses déjà effectuées sur ces sites dans le cadre de la surveillance des sites potentiellement pollués et détenues soit par les services de la préfecture soit par les DRIRE. Par ailleurs cet inventaire sera mis en corrélation avec l'évolution démographique de la région, l'évolution de l'occupation des sols et une description de l'évolution des industries présentes depuis le XIXe siècle.

## 6. Bibliographie

- Basias (2008). Base des Anciens Sites Industriels et des Activités de Service. Inventaire de l'Essonne mis en ligne en 2001 sur <http://basias.brgm.fr>
- Claude V., Guillaume A. (1986). La Vallée de l'Orge, 1880-1977. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, **30**, 78-88.
- Huré A. (2004). Modélisation de l'atténuation naturelle des éthènes chlorés dans les aquifères en aval de sites industriels pollués. Application au cas de Sermaise (Essonne).
- Lestel L., Meybeck M., Thévenot D. R. (2007). Metal contamination budget at the river basin scale: an original Flux-Flow Analysis (F2A) for the Seine River. *Hydrology and Earth System Sciences*, **11**, 1771-1781.
- Meybeck M., Lestel L., Bonté P., Moilleron R., Colin J. L., Rousselot O., Hervé D., de Pontevès C., Grosbois C. et Thevenot D. R. (2007). Historical perspective of heavy metals contamination (Cd, Cr, Cu, Hg, Pb, Zn) in the Seine River basin (France), following a DPSIR approach (1950-2005). *Science of the total environment*, **375**, 203-231.
- Thévenot D., Moilleron R., Lestel L., Gromaire M.C., Rocher V., Cambier P., Bonté P., Colin J. L., de Pontevès C. et Meybeck M. (2007). Critical budget of metal sources and pathways in the Seine river basin (1994-2003) for Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb and Zn. *Science of the total environment*, **375**, 180-203.